



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 30040

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes des infirmiers concernant le devenir de leur profession. Le rapport d'étape de la Haute autorité de santé (HAS) publié en avril 2008 propose de dévaloriser le décret d'actes infirmiers au profit d'un décret de missions, induisant un transfert de compétences et de soins infirmiers vers des professionnels moins qualifiés. En conséquence, il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement sur ce dossier sensible.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30040

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 2008, page 7491

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)